

Les Services d'Information Jeunesse Généralistes en Irlande en 1997

Les pages ci-jointes constituent le chapitre sur **l'Irlande**
qui fait partie d'une étude sur 17 pays achevée en 1997.

Chaque chapitre donne un état de la situation de
l'information et du conseil généralistes pour les jeunes dans ce pays à fin 1997,
et des méthodes et des structures employées pour son organisation et sa diffusion.

Cette étude a été menée par l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA), dont chacune des organisations auteur est soit une "Organisation Membre" soit une "Organisation qui coopère". De ce fait, cette étude est limitée aux pays dont les réseaux des centres et services d'information jeunesse généralistes étaient en fonction en 1996-97 et qui coopéraient avec ERYICA.

Les 17 chapitres de cette étude, chacun en version anglaise et en version française, peuvent être consultés sur le site Internet d'ERYICA ("www.eryica.org" - voir dans la partie "Documents", puis sous "Étude 1997"). Chaque fichier, qui est en Word 2.0 pour Windows / PC (de longueur variable allant de 4 à 20 pages), peut être aussi téléchargé à partir du site.

On peut également trouver sur le site Internet d'ERYICA des informations plus récentes sur chaque partenaire national d'ERYICA, sur ses activités et son réseau :

- a) **adresses actuelles des partenaires nationaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays" ;
- b) **liens aux sites Internet des partenaires nationaux** : sous "Découvrez les SERVICES", puis "Sites Web des Partenaires d'ERYICA" ;
- c) (dans le cas où l'organisation coordonne un réseau) **liens à une liste d'adresses des centres régionaux ou locaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays".

Remerciements

ERYICA souhaite remercier la Commission européenne pour son appui financier accordé à cette étude, dans le cadre de son programme "Action Public Jeunes"

© ERYICA, 1999

Publié par **ERYICA** (association sans but lucratif)
101 quai Branly, F-75740 Paris Cedex 15, France
E-mail : SGeryica@aol.com

IRLANDE

INTRODUCTION

C'est avec les objectifs suivants qu'en 1982 furent créés en Irlande les premiers centres d'information jeunesse généralistes :

- tenir le rôle d'unité coordonnant les multiples sources d'information offertes aux jeunes, au sein d'un lieu central, dans une atmosphère détendue et propice à l'échange, et orienter ceux-ci, le cas échéant, vers des services spécialisés ;
- permettre aux jeunes, en leur présentant des renseignements sur les possibilités qui leur sont offertes, de prendre des décisions à bon escient et de développer leurs compétences, capacités et centres d'intérêt, et ainsi favoriser leur autonomie et leur entrée dans la vie adulte et le monde du travail ainsi que leur intégration à la société ;
- sensibiliser les jeunes à l'existence des services, lieux et possibilités à leur disposition et les encourager à faire de l'utilisation de sources d'information et de l'acquisition de compétences dans ce domaine l'un des éléments de leur développement personnel.

Le Comité national sur la politique de la jeunesse apporta en 1984 soutien et reconnaissance aux services d'information et de conseil pour la jeunesse lorsqu'il en recommanda le développement dans le cadre des grandes lignes directrices du travail jeunesse. En 1985, le Livre Blanc

consacré à la politique de la jeunesse, "*En partenariat avec la Jeunesse*", recommandait que "*priorité soit donnée à l'information, à l'orientation et au conseil dans la planification locale des services pour la jeunesse et qu'ils soient intégrés au dispositif jeunesse global.*"

Tandis que depuis 1982 les initiatives s'étaient multipliées dans le domaine de l'information jeunesse, en 1988 la décision du ministre d'Etat de la Jeunesse d'instituer un fonds spécial alimenté par la loterie nationale ainsi qu'une structure de coordination du réseau de l'information jeunesse marqua un tournant dans le développement de ce dernier. Le rapport "*L'Information jeunesse: la réponse de l'Irlande*", commandé, à l'époque, par le

Les informations contenues dans ce texte ont été fournies par le National Youth Information Monitoring Committee (NYIMC), qui conseille le ministère irlandais d'Education quant au développement du réseau de 25 centres:

NYIMC

Youth Information Resource Unit
Hawkins House (11th Floor)
Hawkins Street, IRL - Dublin 2
☎ (353+1) 873.47.00
Fax: (353+1) 671.52.70

Texte mis à jour en : Décembre 1997

Ministre au Conseil national de la jeunesse irlandaise, émet des recommandations à ce sujet.

Profil du réseau irlandais

Coordination nationale :

- Un Coordinateur national de l'information jeunesse
- NYIMC, Comité national de supervision de l'information jeunesse

Réseau :

- Un centre de ressources en information jeunesse (unité de soutien nationale)
- 25 centres locaux

Statut juridique :

NYIMC est un organe constitué par le ministère de l'Éducation à des fins consultatives.

Les centres locaux sont des associations sans but lucratif.

Nombre d'informateurs du réseau :

35 salariés (environ)

Ministère de tutelle :

Le département de la Jeunesse du ministère de l'Éducation

Aujourd'hui, le réseau national d'information jeunesse comprend 25 centres. Ils reçoivent la plus grande partie de leur financement du département de la Jeunesse du ministère de l'Éducation et sont administrés par diverses organisations de jeunesse (dans certains cas, conjointement avec des comités locaux pour la formation professionnelle - VEC). En outre, les bibliothèques publiques de la Municipalité de Dublin gèrent dans le centre de la ville un

centre d'information pour le grand public et pour la jeunesse.

PHILOSOPHIE DES CENTRES

Les centres d'information jeunesse, qui sont partie intégrante des services locaux destinés à la jeunesse, proposent aux jeunes et à ceux qui travaillent avec eux des services gratuits, généralistes, sans rendez-vous, et ce, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Offrant un accès rapide et facile à l'information dans un cadre chaleureux et accueillant, ces centres ont pour but de favoriser l'autonomie des jeunes en leur permettant de prendre des décisions pour leur avenir en toute connaissance de cause.

Les centres fonctionnent conformément au *Code de déontologie pour les centres d'information jeunesse* (voir encadré p.4). Celui-ci, spécialement conçu pour le réseau, est utilisé comme référence pour l'agrément des centres.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'INFORMATION JEUNESSE

Le département de la Jeunesse du ministère de l'Éducation a pour politique de soutenir le développement d'un réseau de centres d'information jeunesse intégrés aux services locaux destinés à la jeunesse. Le ministère finance par conséquent les 25 centres du réseau et fournit une structure de coordination et un soutien logistique.

La politique gouvernementale, dans le secteur de l'information jeunesse, a récemment été exposée dans le Livre Blanc sur l'enseignement de 1995, "*Planifier notre avenir éducatif*", où il est indiqué que "*le réseau de centres d'information jeunesse sera étendu, en particulier en direction des zones défavorisées. On insistera notamment sur l'intégration de ces centres aux services locaux destinés à*

la jeunesse, sur leurs actions hors centres et sur la participation de bénévoles provenant du tissu local".

STATUT JURIDIQUE ET FINANCEMENT DES CENTRES

Les centres d'information jeunesse du point de vue de leur fonctionnement appartiennent de plein droit aux services locaux pour la jeunesse, qui sont des associations non gouvernementales autonomes.

Personnel

Chacune des organisations pour la jeunesse concernées emploie au moins un professionnel à plein temps (voire deux, dans certains cas) pour coordonner le service d'information jeunesse. Pour compléter leurs effectifs, de nombreux centres ont également recours à des employés en contrat à durée déterminée ou à des bénévoles. La plupart des coordinateurs de centres sont diplômés de l'enseignement supérieur dans les domaines de la communication, de la documentation ou du travail social.

Financement

Les centres sont principalement financés par le département de la Jeunesse du ministère de l'Education avec des fonds venant de la loterie nationale. D'autres fonds provenant de sources locales complètent parfois ce financement.

SYSTEME DE COORDINATION DES CENTRES

Le Comité national de supervision de l'information jeunesse

Le National Youth Information Monitoring Committee (NYIMC ; comité national qui supervise l'information jeunesse), a une fonction consultative auprès du ministère

de l'Education quant au développement du réseau de l'information jeunesse. De plus, il a été récemment chargé par le ministère de l'agrément des centres d'information jeunesse. Le Comité se compose de représentants des organismes prestataires de services d'information jeunesse, de comités de la formation professionnelle et du Conseil national de la jeunesse irlandaise.

Le Comité est mandaté pour accomplir les fonctions suivantes :

1) *Conseiller le ministère de l'Education en matière de :*

- *services appropriés, déontologie et mécanismes de soutien*
- *exigences de financement*
- *critères d'évaluation*

quant aux services d'information jeunesse recevant l'aide financière du ministère de l'Education.

2) *Proposer au ministère des développements et des améliorations au réseau des services d'information jeunesse suite aux consultations qu'il aura jugées nécessaires ; il est consulté par le ministère préalablement à toute extension du réseau et en matière de propositions relevant des domaines énumérés en 1)*

3) *Superviser le travail du Coordinateur national de l'information jeunesse*

4) *Faire fonction d'organe d'agrément pour les centres d'information jeunesse.*

Le Coordinateur national de l'information jeunesse

Le ministère de l'Education nomme également un Coordinateur national de l'information jeunesse qui coordonne et soutient le travail des centres d'information jeunesse locaux et pourvoit aux besoins de NYIMC.

Le centre de ressources en matière d'information jeunesse

Les centres d'information jeunesse locaux peuvent utiliser le centre de ressources en information jeunesse, situé dans les locaux du ministère de l'Éducation et géré par le Coordinateur national de l'information jeunesse. Ce centre propose des services dans les domaines suivants : formation, conseil, point de rencontre pour les professionnels, collecte et diffusion de l'information, promotion, soutien informatique et représentation.

Ces services sont à la disposition des centres d'information jeunesse qui sont financés par le ministère de l'Éducation et qui se conforment au *Code de déontologie pour les centres d'information jeunesse* édicté par le Comité.

RELATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES STRUCTURES D'INFORMATION JEUNESSE

Comme il a été précisé plus haut, le département de la Jeunesse du ministère de l'Éducation finance non seulement le réseau des centres d'information jeunesse mais aussi un soutien technique destiné aux centres locaux, par l'intermédiaire du centre de ressources en information jeunesse et emploie en outre un Coordinateur national de l'information jeunesse. Il a constitué le Comité national de supervision de l'information jeunesse (NYIMC) qui a pour mission de le conseiller en matière de services, déontologie, mécanismes de soutien, financement, création de services et critères d'évaluation.

Si les orientations politiques au sens large, à savoir le financement, le développement et l'implantation géographique de nouveaux services sont de la compétence du ministère de l'Éducation, la gestion proprement dite des centres est assurée par

Code de déontologie

1. Principes

1.1 Le service est centré sur les besoins des jeunes et adopte une approche personnalisée.

1.2 Le service est impartial, ne porte pas de jugements, et fournit des informations objectives et sans parti pris.

1.3 Le service est ouvert à tous les jeunes, sans discrimination, et s'efforce de garantir l'égalité de l'accès à l'information pour tous.

1.4 L'information fournie est gratuite.

1.5 La confidentialité et le respect de l'anonymat de l'utilisateur sont garantis (dans les limites permises par la loi)

1.6 Le service s'effectue dans une atmosphère chaleureuse, conviviale et détendue.

1.7 Le service est non directif et favorise l'autonomie et la prise de responsabilité de la part des jeunes qui prennent eux-mêmes les décisions et agissent à leur guise.

1.8 Le service est autonome et indépendant de tout intérêt politique ou commercial.

1.9 Le service est intégré aux services locaux pour les jeunes ou travaille en étroite collaboration avec ceux-ci.

Le Code de déontologie comporte également les sections suivantes : gestion, finances, locaux, personnel, service/système d'information, heures d'ouverture, promotion, actions hors centre, rôle éducatif, coopération avec d'autres services, contrôle et évaluation.

Source : "Standards for Youth Information Centres", NYIMC, 1996.

les diverses organisations jeunesse autonomes dans leur fonctionnement. Dans le cadre du système d'administration des allocations de fonctionnement, les centres soumettent au ministère qui en a fixé les rubriques un rapport annuel qui, non seulement constitue un rapport d'activités pour l'exercice écoulé, mais encore permet aux centres de mettre en évidence les nouvelles tendances et les besoins naissants.

Le ministère a adopté le **Code de déontologie pour les centres d'information jeunesse** du NYIMC, qui sert de référence pour la reconnaissance et l'agrément des centres.

La structure de coordination, dans le cadre du NYIMC et du centre de ressources en information jeunesse, facilite la coopération, les actions conjointes, et la mise en commun des ressources et compétences ; elle a aussi pour mission d'exprimer et de défendre les intérêts du réseau au niveau gouvernemental.

SERVICES TYPIQUES PROPOSES

Tous les centres d'information jeunesse offrent aux jeunes et à ceux qui travaillent avec eux un service d'information et de conseil gratuit, généraliste, sur place, sans rendez-vous ou par téléphone, dans des locaux spécialement conçus à cet effet et ce, dans les domaines suivants :

- emploi
- aide au retour à l'emploi
- orientation professionnelle
- enseignement et formation
- droits aux prestations sociales
- sports et loisirs
- services pour les jeunes
- hébergement
- questions d'argent
- services et équipements locaux
- associations et clubs
- spectacles et animations
- voyages en Irlande et à l'étranger

- santé
- travail bénévole
- émigration
- droits du consommateur
- questions juridiques
- problèmes personnels ou familiaux.

De nombreux centres proposent des services annexes, tels qu'une aide à la rédaction de curriculum vitae, la délivrance de Cartes Jeunes internationales et de cartes d'auberges de jeunesse. Les services sont gratuits, exception faite des services annexes et de certaines brochures qui sont en vente.

Chaque centre possède une banque de données qui couvre d'une part les éléments de données réunis par le personnel du centre en question et d'autre part d'éléments fournis par le centre de ressources en information jeunesse. Ces données sont classées suivant *le système de classement en usage dans les centres d'information jeunesse* du NYIMC.

Les centres sont généralement ouverts aux heures de bureau et parfois le soir et le samedi.

ACTIONS HORS DES CENTRES

Afin que tous les jeunes aient accès à ces services, de nombreuses actions sont menées hors des centres pour diffuser l'information : au moyen de points d'information, ateliers, expositions, publications, actions dans les écoles et maisons des jeunes et par l'intermédiaire des médias locaux. De telles actions s'adressent en priorité aux jeunes issus de milieux défavorisés.

LES BESOINS DES JEUNES EN MATIERE D'INFORMATION

Les centres d'information jeunesse étant intégrés aux services locaux pour la jeunesse, quand il s'agit d'évaluer les besoins en information des jeunes, les

professionnels tirent profit de l'expérience et de la connaissance du tissu local d'animateurs travaillant à temps plein avec ce public et de multiples contacts dans d'autres associations. Les actions effectuées dans les écoles et les maisons des jeunes notamment constituent un moyen d'évaluation supplémentaire.

Le réseau des centres d'information jeunesse a également mis en place un système informatique uniformisé d'enregistrement des questions qui, analysées aux niveaux local et national, font apparaître les secteurs les plus demandeurs ainsi que l'émergence de besoins et de tendances.

COOPERATION AVEC D'AUTRES SERVICES

Les employés des centres d'information jeunesse travaillent en étroite coopération avec un large éventail d'associations bénévoles ou d'agences officielles et orientent vers elles des jeunes qui ont besoin de renseignements complémentaires ou d'aide spécialisée.

Cette coopération s'exprime aussi sous forme d'actions conjointes (des séminaires, notamment), de collaboration éditoriale, de travail en comités ou de financement de projets spécifiques.

COMMENT GARANTIR LE PLURALISME ET LA QUALITE ?

Les centres fonctionnent conformément au *Code de déontologie pour les centres d'information jeunesse* du NYIMC. De plus, les services de formation et de soutien proposés par le Centre de ressources en information jeunesse contribuent à la qualité des prestations.

Formation

L'une des principales missions du Centre de

ressources en information jeunesse est d'offrir aux personnels des centres des stages de formation leur permettant d'accroître leurs connaissances et leurs compétences. Les personnels peuvent aussi suivre des sessions de formation adaptées proposées par d'autres associations aux

Services d'information jeunesse spécialisés

Outre les services d'information généralistes pour la jeunesse décrits ici, les jeunes ont accès en Irlande à des services d'information spécialisés dans les domaines suivants :

a) **Information et orientation professionnelles**

Des conseillers d'orientation sont à la disposition des jeunes dans tous les établissements d'enseignement secondaire.

b) **Emigration**

Emigrant Advice
1A Cathedral Street, Dublin 1
☎ (353+1) 873.28.44

c) **Emploi**

FAS (Agence pour l'Emploi et la Formation)
27-33 Upper Baggot Street, Dublin 4
☎ (353+1) 668.57.77

d) **Santé**

National Youth Health Programme
c/o Conseil national de la jeunesse irlandaise
3 Montague Street, Dublin 2
☎ (353+1) 478.41.22

e) **Mobilité et échanges pour les jeunes**

Léargas - The Exchange Bureau
Avoca House
189-193 Parnell Street, Dublin 1
☎ (353+1) 873.14.11

niveaux local et national. En 1991 et 1992, le NYIMC conjointement avec une université, le St. Patrick's College à Maynooth, a mis en place un stage diplômant en information jeunesse.

Nouvelles technologies

En 1991 et en 1997, le département de la Jeunesse du ministère de l'Éducation a alloué des fonds pour l'acquisition d'équipement informatique et de logiciels destinés au réseau des centres d'information jeunesse, ainsi qu'à la formation des personnels utilisateurs au sein des centres.

Cet équipement permet d'accomplir une multitude de tâches documentaires, améliorant ainsi considérablement les performances des centres locaux. Il est à espérer que dans un proche avenir l'ensemble des centres pourra être connecté à Internet.

DIMENSION EUROPEENNE

Le NYIMC est l'organisation irlandaise membre de l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA) et est signataire de la Charte européenne de l'information jeunesse.

Les personnels des centres d'information jeunesse et les membres de NYIMC ont pu participer à une série d'activités subventionnées par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, notamment :

- une université d'été internationale organisée par ERYICA à Molina (Espagne) en 1995 ;
- des séminaires d'information jeunesse organisés à Paris (1994) et Leeds (1995) par le PIAFE, un partenariat entre les réseaux d'information jeunesse du Pays de Galles, de l'Irlande (Irlande du Nord et République d'Irlande), de l'Angleterre, de la France et de l'Écosse ;

- le développement d'un programme de formation destiné aux professionnels de l'information jeunesse, en collaboration avec des partenaires britanniques et italiens ;
- un stage diplômant en information jeunesse au St. Patrick's College à Maynooth en 1991 et 1992 ;
- une semaine de sensibilisation à l'Europe destinée aux jeunes "*L'Europe est pour les jeunes*", organisée par le NYIMC et PETRA-Irlande en 1994 ;
- une semaine européenne de prévention contre la drogue en 1992 et 1994 ;
- un stage européen de formation (Strasbourg, décembre 1996) organisé conjointement par ERYICA et le Conseil de l'Europe.

Des contacts étroits se sont également noués entre l'Irlande et la France à l'occasion de voyages d'études organisés dans le cadre du programme d'échange franco-irlandais.